



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2009
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 31 juillet 2009, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, comme suite à sa note verbale du 27 juillet 2009, a l'honneur de lui transmettre ci-joint des informations complémentaires concernant l'application de la résolution 1874 (2009) au Pakistan (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 31 juillet 2009
adressée au Président du Comité par la Mission permanente
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En application du paragraphe 24 de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, le Gouvernement pakistanais a publié au Journal officiel l'arrêté réglementaire S.R.O. n° 690(I)/2009 daté du 27 juillet 2009 portant notification des listes supplémentaires d'entités, de biens et de personnes désignés par le Comité auxquels s'appliquent toutes les mesures énoncées dans les arrêtés S.R.O. n° 1063(I)/2006 daté du 16 octobre 2006, S.R.O. n° 1289(I)/2006 daté du 7 novembre 2006 et S.R.O. n° 667(I)/2009 daté du 16 juillet 2009.
